



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 2 juin 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame	BEN SAAD Cyrine (Titulaire)		X	
Madame	<i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>			
Monsieur	BENELCAID Ziyad (Titulaire)		X	
Madame	<i>MOK Julienne (Suppléante)</i>			
Monsieur	BENSAID Abdelkrim	X		
Monsieur	BOUDES Alexis (Titulaire)	X		
Madame	<i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>			
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X Départ 16h48		M. ABRAHAM Romain
Madame	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire)		X	
Monsieur	<i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>			
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure		X	
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	
Madame	GUEYE Binta (Titulaire)			
Monsieur	<i>TSAGNELET Exauce (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Titulaire)		X	
	<i>Poste vacant (Suppléant)</i>			
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira		X	
Madame	IKOKO Jacquel (Titulaire)		X	
Madame	<i>LEBRIZE Lison (Suppléante)</i>			
Madame	INGARAO Aurore	X		
Monsieur	JAFFRE Raphaël (Titulaire)			
Madame	<i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	LECLERCQ Vincent (Titulaire)			
Madame	<i>ALAMELOU Emma (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	LEFORT Hugo (Titulaire)		X	
Monsieur	<i>PAULY Hugo (Suppléant)</i>			
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X Départ 17h19		M. BOUDES Alexis
Monsieur	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire)	X		
Madame	<i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>			
Monsieur	MERMILLOD Sébastien (Titulaire)		X	
Madame	<i>VANG Elisabeth (Suppléant)</i>			
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X Départ 16h30		M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur	ONNEE Stéphane	X Départ 17h02		Mme INGARAO Aurore
Madame	PELLATI Annick	X		

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>		X	
Madame	RENAUD Juliette		X	M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange		X	
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	40	20	14

En début de séance : Nombre de présents : 19 / Procurations : 1 / Total votants : 20.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- M. Pascal ANDREAZZA, VP Minerve
- Mme Anne BOUJU- GOUJON, Directrice adjointe de l'INSPE
- M. Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante
- M. Guillaume COLIN, Directeur des formations Polytech Orléans
- M. Matthieu EXBRAYAT, VP Numérique
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Anne GIREAUDEAU, Directrice adjointe Restaurant CROUS
- M. Gilles HIVET, Enseignant chercheur
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- M. Frédéric MOAL, Vice-Président délégué à la Vie des Campus
- Mme Emiline SANTOSUOSSO, Cheffe de service personnels enseignements

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h06 avec un point d'information.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

Afin de permettre à Mme Giraudeau de poursuivre ses obligations professionnelles, la séance débute par le point d'information 11.

11. [Information] Point d'étape sur les travaux du Restaurant Universitaire Le Lac.

Le vice-président explique que le campus d'Orléans fait face à des difficultés en matière de restauration, ainsi qu'à des difficultés liées à l'âge du bâtiment (apparition de fissures). Le restaurant Universitaire (RU) Le Lac sera démoli pour être remplacé par une nouvelle construction.

Le Vice-président invite Mme Anne Giraudeau, Directrice Restaurant CROUS, à présenter ce point.

Mme Giraudeau explique qu'il était prévu initialement de restaurer le RU (livraison juin 2025), mais qu'après la découverte de plusieurs fissures et les retours des experts en bâtiment, il est plus impératif de détruire et de se lancer dans une nouvelle construction, ce qui retardera le calendrier des échéances. Les objectifs restent les mêmes.

Cette restructuration est un projet global qui permettra :

- Amélioration des conditions d'accueil,
- Modernisation de l'offre de restauration,
- Amélioration de la qualité sanitaire,
- Amélioration énergétique des bâtiments,
- Amélioration des conditions de travail des agents.

Cette opération d'envergure se déroulera en plusieurs étapes, tout d'abord la construction d'une unité centrale de production à côté du RU puis la démolition du RU Le Lac, suivie de la construction et de l'agrandissement d'un nouveau bâtiment (2600m² contre 1700m²).

On retrouvera trois types de restauration : un RU sur tout le rez-de-chaussée du bâtiment. Et à l'étage, une Trattoria, restaurant type italienne (pâtes, pizza...) et un restaurant administratif avec un espace terrasse pour compenser le restaurant administratif de l'Agora.



Le futur RU Le Lac

La Cafétéria, sera aussi réhabilitée avec un agrandissement de son rez-de-chaussée (500m² contre 250m²).

Pour faire face à la rentrée 2025, l'objectif est d'augmenter l'offre de plats chauds et d'atteindre 2300 repas chaud par jour avec la création de deux nouveaux points chauds supplémentaires. (2024/2025 1500 repas chauds/jour)

Le Forum accueillera un four à pizza avec une prestation pizzeria et pâtes, pour servir 300 repas et le Bungalow avec une capacité de 500 repas à réchauffer.

Mme Giraudeau explique qu'une campagne de communication sera entreprise pour rendre ces éléments identifiants et visibles à la fois par les étudiants, les UFR et les composantes de l'université.

Mme Lepeintre :

Qu'entendez-vous par point chaud, s'agit-il de pizza, quiche... ?

Mme Giraudeau :

Non, il s'agit de repas à réchauffer. Au Forum, il n'y aura bien un point chaud identifié pour les pizzas/pâtes mais également pour les repas (entrée, plat, dessert). En raison des contraintes évoquées, nous ne pouvons pas offrir le service 'je me sers à l'assiette'. De plus, nous sommes limités en termes de surface et de technicité au Bungalow.

M. McLaughlan :

Pourriez-vous nous indiquer une date d'ouverture du RU Le Lac ?

Mme Giraudeau :

En toute honnêteté, je ne suis pas mesure de vous communiquer une date prévisionnelle d'ouverture. On prévoit environ deux ans de travaux au maximum. La démolition n'est pas encore entamée, bien que le permis de démolir ait été déposé.

Je reviendrai vers vous dans les différentes instances afin de vous communiquer de nouvelles informations concernant les échéances de calendrier.

Le Vice-président :

Quel est le délai estimé pour recevoir un avis sur la démolition ?

Mme Giraudeau :

Il y a aussi des enjeux financiers, des tutelles de la part des différents ministères sur l'échelonnement financier. Néanmoins, nous devrions disposer d'un calendrier avant le début de l'été.

Le Vice-président :

La dernière CFVU de l'année universitaire se tiendra le 30 juin 2025. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez d'autres informations à nous communiquer.

Après avoir discuté avec le recteur et l'ancien directeur du CROUS, nous avons abordé la question de la mise en place d'emplois du temps échelonnés afin d'améliorer le flux de la restauration. Les emplois du temps sont organisés de manière échelonnée à l'UFR DEG et à l'UFR LLSH, et semi-échelonnée à l'UFR ST. La gestion des emplois du temps demeure assez complexe. Il est difficile de faire mieux actuellement.

Mme Giraudeau :

Oui, nous avons fait l'expérience de sorties échelonnées avec l'UFR DEG qui était à proximité du RU Le Lac. Nous avons observé un changement réel, une meilleure fluidité et plus de confort (réduction du temps d'attente, proximité, style de prestation...). Les sorties échelonnées sont très efficaces quand tout va bien.

En raison de la fermeture du RU, nous sommes conscients du phénomène de masse que cela entraînera sur les autres sites.

M. Moal :

Il arrive fréquemment que les étudiants demandent à sortir des cours plus tôt (avant 12h30), car ils redoutent de ne plus pouvoir trouver de repas pour déjeuner surtout sur le Mini-R.

Mme Giraudeau :

Une réunion de préparation de la rentrée est prévue la semaine prochaine avec l'équipe CROUS d'Orléans. Nous échangerons sur la gestion des commandes en amont des cafétérias afin de satisfaire la demande. De toutes les façons les volumes ont augmenté et vont augmenter dans toutes les cafétérias (achat de frigo supplémentaire) sauf au Bouillon (espace limité).

Mme Loth :

Au-delà du temps d'attente à l'UFR ST, il sera nécessaire de rajouter des caisses pour améliorer la fluidité également. Les enseignants sortent encore plus tard que les étudiants et sont également confrontés à cette pénurie de fin de service.

Mme Giraudeau :

Oui, effectivement cela peut-être une nouvelle piste, je le fais remonter.

Le Vice-président :

Les étudiants du site Issoudun sont concernés par l'offre d'une carte d'une valeur de 20€/mois pour les sites éloignés d'un RU. Cependant, ils ne peuvent pas en profiter. Nous sommes très embêtés pour ces étudiants qui n'ont pas d'offre de restauration. Ils sont doublement pénalisés et ne peuvent pas se rendre au réfectoire du collège d'en face.

Mme Giraudeau :

Nous n'avons toujours pas trouvé de solutions pour le site d'Issoudun. Le lycée Balzac d'Alembert est trop éloigné pour proposer une offre de restauration.

M. Moal :

1) De plus l'offre à 20€/mois n'est pas activée. Nous avons rencontré de nombreuses difficultés au démarrage de la plateforme.

2) Jelo Connect (restauration digitale en libre-service) de Paris peut-elle être proposé ?

Mme Giraudeau :

1) Je fais remonter auprès des collègues concernés par le sujet.

2) Nous avons pris contact avec Jelo Connect, mais ils estiment que ce n'est pas assez rentable pour eux.

M. Morin :

Avez-vous prévu des places assises pour déjeuner au chaud ?

Mme Giraudeau :

Le Bungalow, l'Agora, l'Anatidé et le Forum ont vu leurs places dans les salles augmenter. Une bonne fluidité est possible grâce à la rotation et au peu de temps passé à table.

1. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 7 avril 2025.

Le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 7 avril 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des votants

2. [Délibération] Règlement des études de Polytech 2025/2026.

Le Vice-président fait remarquer que Polytech n'est pas mentionné dans la réglementation générale des études, car ils ont leur propre réglementation. Malgré son appartenance à l'université d'Orléans, Polytech est autonome avec un réseau propre. Cela s'explique aussi par les contraintes réglementaires liées à la délivrance du diplôme d'ingénieur.

Le Vice-président invite M. Guillaume Colin, Directeur des formations Polytech, à présenter ce point.

M. Colin explique que Polytech est accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et se base sur le référentiel d'orientation délivrée par la CTI approuvé par différentes instances. Cela permet de mettre en place une réglementation des études communes à toutes les écoles du réseau Polytech, en formation initiale et en apprentissage.

Voici quelques particularités spécifiques à Polytech :

- Les étudiants sont évalués en contrôle continu intégrale,
- Le contrôle de l'assiduité (48h pour justifier son absence),
- Il n'y a pas de compensation entre UE et au semestre,
- Un seul redoublement est autorisé en cycle ingénieur,
- Pas de redoublement autorisé en prépa-intégré,

Le diplôme est délivré si :

- Validation du TOEIC (Test Of English for International Communication) au niveau B2 en anglais,
- Un nombre de semaines d'expérience à l'international,
- Un nombre de semaines minimal en milieu professionnel,
- Valorisation de l'engagement citoyen avec le système de polypoints avec le Label citoyen.

M. Colin signale qu'un quitus progressif du niveau d'anglais a été instauré pour éviter l'échec au diplôme, et que les règles de mobilité post-bac ont été assouplies.

→ [La réglementation des études de Polytech FI et FA avec les modifications en rouge en annexe.](#)

M. Bartout :

En ce qui concerne le quitus progressif sur le TOEIC, en cas de non-validation du niveau minimum en fin de 3ème année, quelles options sont offertes aux étudiants ?

M. Colin :

Il s'agit d'un redoublement. Les étudiants ont deux ans pour confirmer leur niveau d'anglais une fois leur diplôme validé. Ils doivent perfectionner leur anglais et effectuer des stages de mobilités. Attention, ce n'est pas une année de césure.

M. McLaughlan :

Je n'ai pas saisi pas la notion de polypoints et lien avec le label citoyen.

M. Colin :

Les étudiants ayant reçu plus de 15 polypoints obtiendront le label citoyen. Dans les annexes de la réglementation des études, vous retrouverez la liste des activités valorisées et les valeurs en points.

Le Vice-président soumet au vote la réglementation des études de Polytech au titre de l'année 202-2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la réglementation des études de Polytech 2025/2026.

3. [Délibération] Règlementation générales des études

Le vice-président partage avec l'assemblée les observations et les échanges qu'il a reçus dans le cadre de la révision de la réglementation des études.

Les discussions ont eu lieu autour des sujets suivants :

- Blocs de compétences : rattachement des ECTS à l'EU ou à l'EC,
- Cadrage du déroulement des Contrôles Continus (CC) : écrit long, évaluation des CM...
- Durée des stages durant l'année universitaire avant la tenue des jurys (stage long, classement des rangs entre Minerve et L.AS...),
- Session de rattrapage : soumis à l'inscription, l'engagement de l'étudiant, sondage ou renoncement de la 2nde session, la notation de 0 ou ABI ...,
- Licence en 2 ans en obtenant les 180 ECTS (*sujet sensible*),
- La notion d'UE dans les maquettes de BUT,
- Organisation pédagogique du Statut Régime Spéciale Étude (RSE) : des notes, un syllabus, des compétences attendus pour les examens.
- **A l'étude** : Mettre à disposition, la prise de note des étudiants engagé pour cette fonction avec la passerelle handicap au profit des RSE Sportifs de haut-niveau.

Après avoir examiné tous les sujets évoqués, le vice-président suggère de reporter le vote à la prochaine séance, afin de présenter un nouveau document comportant les nouvelles remarques et modifications.

4. [Avis] Création double diplôme Pharmacien-Ingénieur entre Polytech Université de Tours, Polytech Université d'Orléans et l'UFR de Pharmacie de Tours.

Le Vice-président invite M. Gilles Hivet, Enseignant chercheur, à présenter ce point.

M. Hivet commence la présentation en mentionnant la création de deux doubles diplômes Pharmacien Industriel/Ingénieur (obtention de deux diplômes, l'un de pharmacien et l'autre d'ingénieur), qui se déroulera sur une période de sept ans, avec deux spécialités.

1. Spécialité Génie Industriel Appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agroalimentaire (pour Polytech Orléans).
2. Spécialité Informatique Option Intelligence Artificielle (pour Polytech Tours-pour information).

M. Hivet indique que la région Centre Val de Loire se distingue par sa forte production de médicaments en France. De plus, il y a une volonté de collaboration entre Orléans et Tours dans le domaine de la santé. Par ailleurs, ils ont le soutien de structures tels que l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ou encore le GREPIC (Groupement l'Industrie pharmaceutique) ...

Cette double compétence d'ingénieur et de pharmacien est très recherchée par les entreprises. Ils auront la capacité de prendre en charge une production jusqu'à la libération du lot. Cela est très valorisant pour nos étudiants et il est constaté une pénurie dans ce domaine. Ce double diplôme permettra à la fois de dynamiser l'offre de formation et de créer des partenariats avec des opérateurs privés.

M. Hivet présente en détaillant le cursus d'ingénieur vers le cursus de pharmacien, filière industrie (2 années du cycle ingénieur + 5 années du cycle pharmacie) et vice versa.

6 étudiants en formation ingénieur de Polytech Orléans (spécialité génie industriel) et 6 étudiants de Polytech Tours (spécialité informatique option IA) pourront, après avoir suivi des modules de remise à niveau au S6, S7 et S8 rejoindre la faculté de pharmacie en 4^{ème} année.



Dans le même temps, 12 étudiants de la faculté de pharmacie pourront, au terme de leur cinquième année de pharmacie, intégrer le cycle ingénieur en 2^{ème} année

M. Hivet nous fait part des modalités de candidature et de sélection.

M. Hivet souligne que la formation est extrêmement exigeante et réservée à des étudiants très agiles. La réussite est conditionnée par la validation du semestre de la formation d'origine et d'une moyenne générale supérieure à 10 sur 20. Aucune compensation ne sera accordée entre les semestres et le redoublement n'est pas d'autorisé dans le cycle préparatoire. En cas de non-validation la poursuite du cursus de double diplôme ne sera pas possible.

M. Hivet explique les étapes à suivre pour la validation du stage dans le cursus pharmacie et dans le cursus ingénieur, parfois en lien étroit avec la mobilité internationale.

M. Hivet indique qu'ils sont prêts sur le plan pédagogique pour la rentrée de septembre 2025.

→ Le projet de création du double diplôme et les maquettes de formation sont jointes en annexe.

M. Bartout :

N'y aura-t-il pas un risque de contournement du système pour les étudiants diplômés pour s'orienter vers le métier de pharmacien d'officine ?

M. Hivet :

Un complément de formation est prévu pour les étudiants qui souhaitent suivre cette voie. De plus, certains étudiants craignent de ne pas pouvoir se rediriger vers l'officine, de ne pas trouver d'emploi ou de connaître dans l'industrie, des horaires de travail 7/7, de nuit et les week-ends. Nous les rassurons en leur indiquant qu'il a une forte demande sur le marché avec des salaires confortables.

Mme Narcisse :

- 1) Comment avez-vous déterminé l'effectif ? Ce résultat a-t-il été déduit d'une enquête ?
- 2) Il y a-t-il le même projet avec la faculté de médecine ?

M. Hivet :

- 1) Cela ne ressort pas d'une enquête, mais les premiers retours nous indiquent que cette formation intéresse. Nous voulons débiter avec les candidats déjà présents sur notre territoire. De plus, nous n'avons pas effectué de campagne de communication sur cette nouvelle formation.
- 2) Nous n'avons pas été sollicités par la faculté de médecine, il y a une ou deux exceptions en médecine, mais ce n'est pas très valorisant (un étudiant en passerelle diplômé en ingénierie qui retourne en 2^{ème} de médecine par exemple).

M. Bartout :

Si un étudiant décide de se réorienter en plein milieu de sa spécialisation, peut-il revenir vers le cycle ingénieur ou le cycle pharmacie ?

M. Hivet :

Il n'y a aucun problème pour le cycle d'ingénieur, la question se pose effectivement pour le cycle de pharmacie. Nous allons revoir la copie à ce propos.

Le Vice-président soumet au vote la création du double diplôme Pharmacien-Ingénieur entre Polytech université de Tours, Polytech Université d'Orléans et l'UFR de Pharmacie de Tours.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime à la création du double diplôme Pharmacien-Ingénieur entre Polytech université de Tours, Polytech Université d'Orléans et l'UFR de Pharmacie de Tours.

5. [Délibération] Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2025-2026 des formations des composantes : UFR LLSH, OSUC, UFR ST, EUK CVL, IUT 18 et IUT 36.

Le vice-président propose de commencer par l'UFR LLSH. Les maquettes présentées n'avaient pas été proposées au vote lors de la précédente séance de CFVU.

→ Les maquettes pédagogiques sont jointes en annexe.

1) UFR LLSH

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR LLSH présentées au vote :

- Licence Langues, Littérature et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER) Anglais
- Licence professionnelle Cartographie
- Licence professionnelle GEDT
- Licence professionnelle Guide Conférencier

Les membres élus échangent autour des points suivants : le regroupement d'épreuves, le volume horaire, les heures de vacances, les modalités d'évaluations par UE ou par bloc de compétences. Des ajustements ont été effectués lors de la séance.

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'UFR LLSH.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR LLSH sont adoptées à l'unanimité des votants.

2) EUK CVL

La formation de kinésithérapeute est organisée autour de blocs de compétences. Le volume horaire des cours a été réduit, et on observe quelques changements dans les modalités d'évaluation, en particulier en ce qui concerne les contrôles continus.

Ci-dessous la liste des formations de l'EUK CVL présentées au vote :

- Licence 1 Masso-Kinésithérapeute
- Licence 2 Masso-Kinésithérapeute
- Master 1 Masso-Kinésithérapeute
- Master 2 Masso-Kinésithérapeute

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'EUK CVL.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'EUK CVL sont adoptées à l'unanimité des votants.

*** 16h30 - Départ de Mme Narcisse représentée par M. Ringuedé***

3) UFR ST

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR ST présentées au vote :

- L1 Portail Chimie Science de la Terre + Minerve
- L1 Portail Science de la Vie Chimie + Minerve
- L1 Portail Maths Physique+ Minerve
- L1 Portail Physique Chimie + Minerve
- L1 Portail Maths Eco + Minerve
- L1 Portail Maths Info + Minerve L1 Portail Santé
- L1 double Licence Maths Physique
- L1 double Licence Info Eco parcours IASDO
- Licence Mathématiques
- Licence Chimie
- Licence Physique
- Licence Sciences de la Vie
- Licence Informatique
- L1 STAPS tronc commun Orléans
- L1 STAPS tronc commun Bourges
- Licence STAPS ENT Sportif
- Licence STAPS Management
- Licence STAPS Activité Physique Adaptée
- Licence STAPS Education et Motricité
- Master Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt
- Master Chimie
- Master Mathématiques Appliquées, Statistiques
- Master Informatique ARIAS
- Master Physique Appliquée et Ingénierie Physique
- Master Physique Fondamentale et Applications
- M1 Physique Appliquée - EMD Bourges
- Master Sciences du Vivant
- Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
- Master STAPS : APA-S
- Master STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique
- Master STAPS : Management du Sport
- Master STAPS : Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
- LP Valorisation des Agro-Ressources

- Préparation mentale

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'UFR ST.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	2
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR ST.

4) IUT 18

Le Vice-président invite M. Aurélien Raymond, chef du département génie civil en visio conférence à présenter la maquette du parcours Pyrotechnique du BUT Génie Mécanique et Productique (GMP).

M. Raymond explique que dans un contexte économique particulier, il est nécessaire d'ajuster la maquette de formation afin de satisfaire la demande locale.

Il y a une forte demande de la part du tissu industriel de Bourges pour des opportunités dans les secteurs du logement collectif, de l'armement, de l'aéronautique et du nucléaire...

La formation :

Le BUT 1 est structuré en bloc de compétences, avec la possibilité de choisir entre 2 options supplémentaires : un passeport nucléaire et un passeport en architecture et patrimoine. En BUT 2, on retrouve des parcours en lien avec les adaptations locales dans des compétences déjà existantes. Enfin, le BUT 3 est axé sur les adaptations en termes de ressources et de Situations d'Apprentissage et d'évaluation (SAÉ) dans son intégralité.

Les ajustements en BUT 1 et 2 sont mineurs. Les projets ont déjà été orientés vers les thématiques de l'adaptation locale. La maquette sera principalement modifiée en BUT 3 au niveau des SAÉ.

Le Vice-président est satisfait de la mise en œuvre des adaptations locales en lien avec les formations. M. Raymond fait part de l'enthousiasme des partenaires pour des heures de vacances dans le domaine.

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 18 présentées en CFVU :

- BUT Génie Mécanique et Productique
- BUT Gestion des Entreprises et Administrations
- BUT Génie Civil - Construction durable
- BUT Mesures Physiques
- BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
- BUT Carrières Sociales
- LP Gestions des Organisations Agricoles et Agroalimentaires
- LP Intervention Sociale : Accompagnement de publics spécifiques
- LP Métier de l'Industrie : Mécatronique, Robotique
- DCG
- DSCG
- Boost'n Bridge
- DU Technicien de maintenance secteur eau

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'IUT 18.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	3
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	17
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 18.

5) IUT 36

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 36 présentées en CFVU :

- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle
- BUT Management de la Logistique et des Transports
- BUT Techniques de Commercialisation

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'IUT 36

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	3
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 36.

6) OSUC

Ci-dessous la liste des formations de l'OSUC présentées en CFVU :

- FI-Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement
- FA-Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'OSUC.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	3
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'OSUC.

6. [Avis] Liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques au titre de l'année 2025-2026.

Le Vice-président invite Mme Emiline Santosuosso, Responsable du Service des Personnels Enseignants et Enseignants-Chercheurs à présenter ce point.

Mme Santosuosso présente la liste des primes de responsabilités pédagogiques qui seront attribuées aux enseignants du 2nd, enseignants contractuels et les enseignants-hospitalier dans laquelle on retrouve les structures, les fonctions, les intitulés, le nombre de bénéficiaires et le montant de la prime.

A contrario, les Enseignants-Chercheurs bénéficient de la prime par le biais du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Les bénéficiaires feront l'objet d'un vote en formation restreinte.

La liste n'est pas exhaustive pour le moment et sera l'objet d'un second passage en CFVU car il y a encore des discussions en cours pour le Département de formation médicale (DFM) et le SeFCo (Service de formation Continue).

Le Vice-président soumet au vote la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogiques au titre de l'année 2025-2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	3
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogiques au titre de l'année 2025-2026.

*** 17h02 - Départ de M. Onnée représenté par Mme Ingarao. ***

7. [Délibération] Charte Minerve - Réglementation des études propres aux parcours Minerve GPEX

Le Vice-président explique qu'il était essentiel de proposer un document qui rappelle les engagements de chacun, à la fois de l'établissement et de l'étudiant.

Le Vice-président invite M. Pascal Andreazza, Vp Minerve à présenter ce point.

Qu'est que c'est Minerve

M. Andreazza informe qu'il s'agit d'un projet France 2030 « Recherche-Formation intégré ». L'objectif est de réinventer et de promouvoir un modèle de formation orienté par et pour la Recherche afin d'amener les étudiants à cheminer vers des carrières dans la recherche.

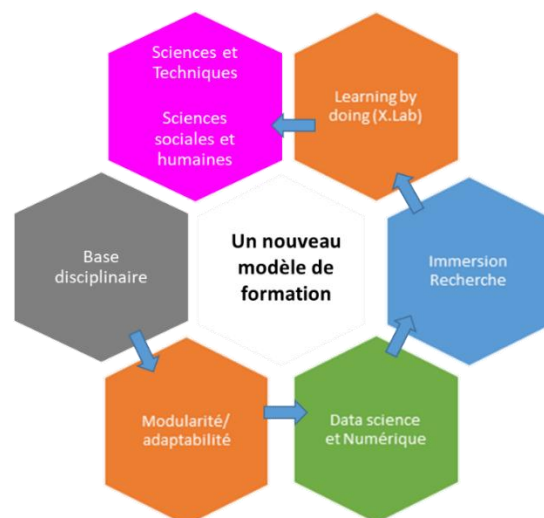
On propose une formation d'excellence de la Licence vers le doctorat avec le Graduate Program of Excellence Model (GPEX)

- Une sensibilisation à la recherche en Licence dès la 1ère année : Under-GPEX (recrutement via Parcoursup)
- Une immersion dans la recherche en Master : GPEX (recrutement via Mon master et Etudes en France)
- Une participation forte en Doctorat : GPEX +

On démarre avec une base disciplinaire de formation des Licences (100%) et des Masters (80%) existants.

Les étudiants personnalisent leurs parcours de formations via le catalogue des unités minerve (20%) et des UE issue de d'autres discipline (20%). On propose en Licence, une unité complémentaire et on remplace les UE en Master (20%).

On retrouve notamment un apport au niveau Data science et du numérique (dispositif GSON). Également une immersion en Recherche progressif en laboratoire (stage, projet et contrat).



La mise en place des dispositifs « Apprentissage en faisant », on retrouve :

- le Fablab : instrumentation (existant à Polytech)
- le SimLab : Réalité virtuelle (en cours)
- le FacLab : Production audiovisuelle et numérique (01/26)
- le MotorLab : Analyse de la motricité
- le EcodataLab : Base de données Thématiques et plateformes scientifiques

Malgré une orientation Sciences et Techniques, nous avons rapidement intégré la composante Sciences Sociales et Humaines dès la première année en raison de plusieurs formations minerve communes. Dans le parcours minerve on compte actuellement 10 Masters, 6 Licences et un double Licence.

La charte

M. Andreazza indique qu'il s'agit de la formalisation d'un cadre commun de tous parcours Gpex lisible pour les étudiants et les équipes. Elle permet de structurer l'accès aux dispositifs (bourses, projet, immersion...) et surtout de clarifier les engagements mutuels de l'étudiant et de l'établissement (droits et devoirs). Elle est rédigée autour de 5 axes :

- le cadre du parcours
- les droits et obligations
- les modalités de validation du nouveau DU Minerve
- le dispositif de bourses
- les procédures (médiation, suspension, réorientation...)

Le Vice-président soumet au vote la charte Minerve - Réglementation des études propres aux parcours Minerve GPEX.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte la charte Minerve - Réglementation des études propres aux parcours Minerve GPEX.

*** 17h19 - Départ de M. Malrieu représenté par M. Boudes***

8. [Avis] Bourse Minerve Master 1 et Master 2

Le Vice-président rappelle que le dispositif bourse Minerve d'excellence en Master 1 a été voté l'année dernière dans les différentes instances (CFVU, CA). Il s'agit d'ici d'uniformiser et de rendre cohérent les éléments de la bourse en Master 2.

Le Vice-président invite M. Pascal Andreazza, Vp Minerve à présenter ce point.

M. Andreazza précise que la bourse peut être accordée à tout étudiant d'un parcours Minerve GPEX autorisé à s'inscrire en M2 par la commission de sélection Minerve GPEX, sauf s'il est titulaire d'un autre financement équivalent d'un montant supérieur à 600€ par mois.

L'aide financière sera accordée pour 11 mois et s'élèvera à 6000 € (mensualisée sur 11 mois : 900€ de septembre à janvier inclus, puis 250€ de février à juillet).

Pour la période de stage de 6 mois effectué entre février et août, cette bourse sera complétée de la gratification selon le montant en vigueur, qui sera prise en charge par l'établissement ou l'entreprise d'accueil.

L'enveloppe totale pour ces bourses et une partie des gratifications, s'élève à 3096 K€.

Si l'étudiant présente des absences injustifiées répétées aux unités de formation du parcours GPEX ou aux unités Minerve ou des absences injustifiées aux épreuves d'évaluation, le montant de la bourse perçue devra être remboursé et la bourse sera suspendue.

En ce qui concerne la bourse d'excellence du Master 1, il est à noter que le montant de la bourse est de 2 000€. Elle est versée en deux temps : un montant de 1000€ est attribué lors de l'inscription définitive administrative et pédagogique du semestre 1 et du semestre 2.

Les critères d'assiduité et les modalités de remboursement ont été modifiés pour qu'ils correspondent aux critères de la bourse du Master 2.

M. Bartout :

- 1) L'étudiant est-il obligé d'effectuer son stage dans le domaine de la recherche ?
- 2) Quelle est l'orientation de la thèse Minerve pour l'année 2025-2026 ?

M. Andreazza :

- 1) Oui, c'est un stage dans le domaine de la recherche mais qui peut être effectué dans un laboratoire privé en lien avec l'université d'Orléans ou le département. La bourse sera couverte par le dispositif Minerve, tandis que le stage sera pris en charge par le laboratoire.
- 2) Les étudiants seront bien formés pour aller vers l'école doctorale, il faudrait que le laboratoire présente un sujet de thèse en lien avec les thématiques de la formation.

Un débat s'installe autour du co-financement des bourses doctorales qui peuvent être un frein pour les étudiants des Sciences Humaines et Sociales (SHS). La bourse Minerve est destinée uniquement aux étudiants du parcours Minerve et ne peut faire l'objet d'un co-financement autre.

Les participants font également référence au financement partiel des thèses via des bourses attribuées par la Région Centre Val de Loire, ce qui compromet la durabilité de certaines formations...

Le Vice-président soumet au vote le dispositif Bourse Minerve master 1 et Master 2.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	5
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime au le dispositif Bourse Minerve Master 1 et Master 2.

9. [Avis] Bilan Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2024/2025.

Le Vice-président invite M. Frédéric Moal, Vice-Président Vie de campus à présenter ce point.

M. Moal précise que la gestion administrative et financière de la CVEC est effectuée en année civile et que les actions se mènent en année universitaire pour les étudiants.

Les étudiants ont versé 100€ de CVEC pour l'année universitaire 2023/2024, puis 103€ pour 2024/2025 et 105€ pour 2025/2026.

Cette contribution est octroyée en deux temps, une partie est versé au mois de janvier de l'année suivante et le complément en juillet. Une partie de cette somme est également allouée au CROUS.

A Noter :

- 17 370 étudiants acquittés de la CVEC ;
- Montant du reversement : 1 289 981.89 € ;
- 6 commissions CVEC.

La commission CVEC vote sur les financements des projets proposés par les services (à l'exception des projets FSDIE). Puis un passage en CFVU et au CA permet de délibérer sur le budget initial et rectificatif. Le budget est construit sur l'hypothèse du nombre d'étudiants multiplié par le reversement par étudiant.

	Nbre de projet déposés	Nbre de projet réalisés	Actions significatives	Budget prévisionnel*	Budget réalisé*
Santé	37	33	Consultations de sage-femme, dentiste, dermatologue... Poursuite déploiement des distributeurs de protections périodiques gratuites sur tous les campus, Nombreux ateliers de prévention, de lutte contre le stress et d'accompagnements.	247 918 €	184 447 €
Culture	21	21	Résidence d'artistes, Soutien renforcé aux initiatives des campus de proximité, Changement du système sonore du Bouillon.	238 050 €	219 369 €
Sport	35	28	Aménagements extérieurs (terrain de pétanque, Teqball...) Maillots université d'Orléans pour les compétitions, Frais pour l'occupation de gymnases (SUASPE)	142 445 €	124 517 €

Accueil & Vie Etudiante	47	45	Logements d'urgence, Sessions formation associative de lutte contre les VSS** Abris à vélo, Bulle de déconnexion Nombreux accompagnements (bons alimentaires, PRESTO, ...)	777 388 €	706 803 €
------------------------------------	----	----	---	-----------	-----------

Les projets CVEC se déclinent autour de 4 thématiques : la santé, la culture, le sport et l'accueil/vie étudiante. On retrouve des contraintes réglementaires, qui nous imposent un minimum de 15% en actions de médecine préventive et 30% pour des projets portés par des associations étudiantes (FSDIE) et les actions sociales à destination des étudiants.

**le budget comprend la masse salariale, l'investissement et le fonctionnement*

***VSS : violence sexiste et sexuel*

M. Moal indique qu'il a fallu effectuer quelques ajustements d'affectation au niveau de la masse salariale, qui présente un taux d'exécution de 76%, ce qui est peu satisfaisant. Cela est dû à des erreurs d'imputations qui sont d'ores et déjà corrigées pour l'année 2026.

Les perspectives d'améliorations envisagées de la gestion administrative et financière de la CVEC sont les suivantes :

- une meilleure estimation et suivi des dépenses de masse salariale (
- un regroupement et/ou réductions des lignes thématiques budgétaires d'actions,
- une gestion pluriannuel de la CVEC (gestion des co-financements)

M. Moal conclut en faisant part de son incertitude sur le montant du reversement CROUS après le nouveau décret sur la ventilation des fonds CVEC de juillet 2024.

Mme Rabaud :

Peut-on envisager d'inclure l'achat de calculatrices dans le programme de prêt aux étudiants ?

M. Moal :

Cette demande est déjà prise en charge par le Service Commun Documentaire (SCD) sur le campus d'Orléans. La difficulté que nous avons rencontrée résidait dans le choix du modèle de calculatrice. N'hésitez pas à orienter les étudiants vers ces services notamment le guichet de l'AIDE pour le prêt de blouse blanche par exemple.

Le Vice-président soumet au vote le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	5
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Le CFVU émet un avis favorable unanime à sur le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.

10. [Avis] Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 22 mai 25).

Le Vice-président invite M. Alexis Boche, Responsable du service de la vie associative à présenter ce point.

M. Boche présente les 14 projets retenus en commission FSDIE du 22 mai 2025 (4^{ème} et dernière commission de l'année) pour un montant de 40 600€. Parmi les 18 projets déposés, 3 ont été écartés

en raison de l'absence du compte rendu financier de la précédente subvention et 1 projet n'a pas été retenu.

M. Boche attire notre attention sur trois projets en particulier :

1. Radio Campus Orléans - (20 000€) : Association média étudiants ayant des salariés.
Dans le cadre d'une convention de partenariats, les représentants de Radio Campus présentent chaque année un bilan financier certifié par expert-comptable et un bilan d'activité en commission FSDIE. Le bilan d'activité récapitule toutes les émissions et les intervenants de l'année. Radio Campus est placée sous le contrôle du ministère de la Culture et de l'autorité de la régulation des médias.
2. PhysioTrotters - (3 500€) : Projet solidaire international au Cambodge. Le Portail des aides de la Région Centre-Val de Loire nous a été d'une grande aide pour soutenir la validation du projet.
3. Création d'une association sportive à l'IUT 45 - (700€) : Un projet qui a suscité un débat en commission sur la pertinence de cette création, étant donné qu'il y a déjà une association sportive sur le campus d'Orléans. Les championnats spécifiques au sein de plusieurs composantes a permis de retenir ce projet.

On peut compter un peu plus de 222 000 € de subventions accordées pour 83 projets, c'est globalement identique à l'an dernier.

La première commission FSDIE de l'année 2025-2026 est fixée au mois d'octobre.

Le Vice-président soumet au vote les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE de la commission du 22 mai 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	5
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime aux propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE de la commission du 22 mai 2025.

12. [Information] Charte et questionnaire en ligne « l'Intelligence Artificielle (IA) et l'enseignement supérieur.

Le Vice-président invite M. Matthieu Exbrayat, Vice-président numérique et innovation pédagogique à présenter ce point d'information.

La charte

La charte a été rédigée et soumise aux votes dans différentes instances (Cac, CIDR, CA) entre le mois de février à octobre 2024. On y retrouve les grandes lignes suivantes, telles que le positionnement de l'université, les consignes générales et les consignes par catégorie d'usage (usage pédagogique, usage à l'activité de recherche, l'usage du personnel administratif et technique), les références, les annexes ainsi que les principaux risques.

Une attention particulière est accordée à la confidentialité (risques de divulgation), à l'environnement, à l'éthique (relation à l'intégrité scientifique) et également à la promotion des connaissances et

compétences des membres de l'université d'Orléans en matière d'IA.

Voici les consignes générales importantes et récurrentes à prendre en compte :

- une relecture critique et attentive,
- ne jamais transmettre de données personnelles, ni de documents professionnels, ni de documents confidentiels,
- limiter les possibilités de réutilisation par l'IA des données ou des documents transmis,
- citer l'utilisation de l'IA

A ce jour, l'université d'Orléans n'offre pas d'accès institutionnel aux IA génératives. La création d'un compte pour l'utilisation d'un outil relève donc d'une décision privée.

On retrouve également dans la charte dans la rubrique usage pédagogique :

- un rappel de la réglementation générale des études : « Le recours à des outils mobilisant l'IA est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée dans le sujet proposé aux étudiants. »
- il revient à l'enseignant de définir les consignes d'usage de l'IA
- un outil d'IA ne saurait se substituer à l'étudiant pour mettre en œuvre les compétences mobilisées dans un exercice donné.
- les outils d'IA ne peuvent pas se substituer aux enseignants pour la correction des copies et autres devoirs.

Au-delà de la charte, il s'agit aussi de favoriser l'expérimentation (webinaire), les réflexions transverses et thématiques, recueillir et centraliser des nouvelles informations autour de temps échanges avec des supports en liens comme la journée Innovation Pédagogique par le Numérique, les formations disponibles sur CELENE, les formations à destination du personnel...

La charte est destinée à évoluer dans les années à venir, M. Exbrayat reste ouvert à des nouvelles propositions. La charte est accessible en ligne sur l'intranet.

L'enquête IA

Deux enquêtes ont été proposées, l'une adressée aux enseignants et enseignants chercheurs, et l'autre destinée aux étudiants. Les enquêtes ont été harmonisées en termes de contenu et bien que le taux de réponse soit bas, cela reste relativement convenable.

Pour information durant la même période, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (mission Pascal / Taddéi) à lancer l'enquête nationale également sous forme de questionnaire en ligne.

- E/EC : 11 février → 23 mars : 168 répondants / 1000)
- Etudiants : 24 mars → 7 avril : 806 répondants / 18400)

Il en ressort que les répondants majoritaires viennent des IUT et de l'UFR Sciences et Techniques. Les principaux outils utilisés sont ChatGPT, Mistral et Copilot ainsi qu'un panorama d'outils de type textuels et visuels.

On observe principalement l'utilisation pour la conception de supports/ressources pédagogiques, la réalisation de QCM et un peu de traduction du côté des E/EC.

Pour les étudiants, l'utilisation vise à accroître la productivité et la performance de leur travail, à effectuer des recherches, à améliorer leurs connaissances, de gagner du temps et voir même d'effectuer le travail à leurs places.

Chez les étudiants, la fréquence d'utilisation de l'IA est plus importante que chez les E/EC.

Environ 28 % des E/EC et 10 % des étudiants n'ont jamais utilisé respectivement car l'occasion ne s'est pas présentée ou ils sont opposés à la pratique de l'IA.

D'après les répondants E/EC et les étudiants, l'IA est considérée comme un progrès et comporte également un risque, une source d'inquiétude.

Il y a eu une connaissance de la charte d'utilisation de l'IA par 72 % des E/EC et 41 % des étudiants. Il est nécessaire de communiquer sur son existence.

La nécessité de formation sur l'utilisation de l'IA, sur l'éthique, le développement de l'esprit critique est

mis en évidence par les E/EC.

50 % des étudiants se sentent à l'aise avec l'IA et estiment être bien renseignés sur son utilisation.

Deux synthèses ont été rédigées et seront disponibles prochainement en ligne.

13.[Information] Charte relative à la diffusion et à l'utilisation des ressources pédagogique en ligne. **Point reporté******

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h21.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

